

levrait s'opérer

rareté, le patrimoine, et quand l'immeuble a été habité par un écrivain célèbre ou une personnalité, les prix s'envolent», indique Détélina Lyoubénova, conseillère IAD dans le secteur. La clientèle étrangère opte pour des pied-à-terre à proximité du Bon Marché, ou accepte des quartiers bruyants comme Odéon.

Les habitués du 6 choisissent, pour leur part, la place Saint-Sulpice, où les prix atteignent 20 000 euros le mètre carré jusqu'au bas de la rue du Cherche-Midi, à côté du 15^e arrondissement, quartier dans lequel il faut compter 14 000 euros le mètre carré.

Enfin, le 7^e comporte des prix également très hétérogènes : tout le secteur de la rue du Bac jusqu'au Musée d'Orsay peut dépasser 20 000 euros le mètre carré, alors que le quartier du Gros-Caillou, plus familial, à l'ouest des Invalides, se situe aux alentours de 14 000 euros le mètre carré.

«Le Champ-de-Mars qui était un point fort de l'arrondissement, est moins demandé, car l'ambiance a changé, avec beaucoup de touristes et des commerces moins vivants», indique Pauline Bach, conseillère IAD dans le 7^e arrondissement. De nombreux acheteurs recherchent des appartements avec vue sur la tour Eiffel «surtout s'il s'agit d'une rénovation de qualité avec des prestations», conclut Edouard du Breuil, PDG de Propriétés parisiennes Sotheby's Realty. ■

NATHALIE COULAUD

QUESTION A UN EXPERT

Assurance-auto : êtes-vous couvert en cas de panne, d'erreur de carburant, de batterie défaillante ?

OLIVIER MOUSTACAKIS, directeur général d'Assurland.com

L'impact de la hausse des prix des carburants n'est pas seulement budgétaire : elle modifie aussi les comportements des conducteurs. Rouler plus longtemps sur la réserve, tester des carburants alternatifs, moins onéreux, ou laisser son véhicule stationné plus longtemps sont autant de pratiques à risque. Elles peuvent entraîner des pannes ou des dommages matériels qui ne sont pas systématiquement couverts par les contrats d'assurance-auto. En cas d'incident, la prise en charge d'une panne, d'une erreur ou d'un vol de carburant dépend principalement des garanties souscrites, et, plus marginalement, des garanties vol et vandalisme. La couverture varie ainsi sensiblement d'un contrat à l'autre. La panne d'essence, souvent perçue comme un aléa, est en réalité fréquemment assimilée par les assureurs à un défaut d'anticipation. A ce titre, elle peut être exclue de certaines garanties. Lorsqu'elle est couverte, l'intervention dépend notamment de la franchise kilométrique prévue au contrat, c'est-à-dire la distance minimale d'intervention à partir du domicile. Sans option spécifique, celle-ci est généralement comprise entre 25 et 50 kilomètres. En deçà, les frais de dépannage, à savoir une centaine d'euros (hors majorations), restent à la charge de l'assuré. Une logique semblable s'applique aux véhicules électriques en cas de panne de batterie. La recharge ou le remorquage peuvent être organisés, mais dépendent là aussi des conditions contractuelles, notamment de la distance ou du nombre annuel d'interventions. L'erreur de carburant obéit à une logique comparable. L'assistance peut organiser le remorquage du véhicule, mais les conséquences mécaniques éventuelles restent le plus souvent à la charge de l'assuré. Le contrat couvre ainsi l'immobilisation du véhicule, et non les effets de l'erreur elle-même. A ces situations s'ajoutent des cas plus récents, comme l'usage du bioéthanol sans équipement homologué, susceptible d'entraîner un refus de prise en charge en cas de panne. La logique assurantielle repose en effet sur la conformité du véhicule et le respect des conditions d'utilisation. En matière d'assurance-auto, les incidents du quotidien sont encadrés, et peuvent comporter des exclusions. La vérification des garanties d'assistance et de leurs modalités d'application reste donc déterminante pour une prise en charge optimale en cas de sinistre.